

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026
DÉLIBÉRATION N° 2026-48

CONSEILLERS EN EXERCICE : 11

Conseillers présents : 7

Conseillers absents : 4

Conseillers représentés : 0

Pour : 7

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à onze heures le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 29 mai 2026, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : DRUJON D'ASTROS Cyrille - BERTHALON Jérôme - ARDUIN Annie - BOISSET André - BOISSET Vincent - JOLY Jonathan - COMPAGNONE Philippe

Absents : VAN ERP Susan - BRIAND Julie - BARRÉ Charlotte - FUENTES RODRIGUEZ Tatiana

Pouvoir :

Secrétaire de séance : ARDUIN Annie

Objet : AFFOUAGE 2026

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal d'attribuer à l'affouage les arbres présents en forêt.

Chaque lot représentant 5 stères de bois pour un montant de 45€ TTC pour l'année 2026.

Monsieur le Maire propose d'effectuer la coupe d'affouage 2026 sous la garantie de trois habitants solvables :

- Mr André BOISSET
- Mr Vincent BOISSET
- Mr Jonathan JOLY

Le délai d'exploitation étant le 31 décembre 2028.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à attribuer à l'affouage les arbres présents en forêt. Chaque lot représentant 5 stères de bois pour un montant de 45€ TTC pour l'année 2026.

Nomme garants de la coupe d'affouage 2026 :

- Mr André BOISSET
- Mr Vincent BOISSET
- Mr Jonathan JOLY

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

